

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-2-15

Séance du vendredi 11 septembre 2015

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS FRONTIÈRES : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-5-2 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 Politique liée à la prospective et à l'aménagement du territoire
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ décide le versement d'une participation au fonctionnement 2015 d'un montant de **20 000 €** au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières pour l'année 2015,
- ✓ autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 71, nature 6561, programme F715 du budget départemental.
- ✓

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité